

SILVE INTERMARCHÉ, NETTO rappelle Format 500G



- **Format 500G**
- Marque : **ITINÉRAIRE DE NOS SAVEURS**
- **GTIN 3250392934200** Lot Tous les lots
- Conditionnements : **500G**
- Date début/fin de commercialisation : **du 13/08/2025 au 19/09/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **Tous les produits commercialisés avant le 19/09/2025** Produit fabriqué par : **GRUPO EMPRESARIAL PALACIOS ALIMENTACION S.A.U**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **NETTO, INTERMARCHÉ**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence Clostridium Botulinum**
- Risques encourus par le consommateur : **Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus précocement ou plus tardivement (2 heures jusqu'à 10 jours). L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Des signes digestifs (constipation, vomissements, diarrhée) accompagnent souvent les signes neurologiques.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 10 octobre 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800008180**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre